FORÊT / AMÉNAGEMENT



CERTIPHYTO ADAPTÉ À LA FORÊT : UTILISATION À TITRE PROFESSIONNEL DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES – DÉCIDEURS ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT

FORMATION COURTE / ADULTES

Document mis à jour le 24 février 2026

OBJECTIFS

Acheter, faire utiliser et organiser des traitements phytosanitaires pour son compte dans le secteur forestier.
Formation réglementaire.

DURÉE / LIEU

présentiel (CFPPAF de Mirecourt) ou distanciel (2 jours 14h) / CFPPAF de Mirecourt ou à distance

ORGANISATION

Formation certifiante de 14h

- Sessions possibles toute l'année en fonction du nombre de participants : nous contacter
- **RS 5655** (certificateur : MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE) : : taux d'insertion global (fiche RS) : NC / taux d'insertion dans le métier (fiche RS):NC
- Date d'enregistrement de la certification : 10/09/2016

Modalités pédagogiques :

- Apport théorique
- Evaluation théorique (QCM informatisé)
- Bilan de la formation

Taux de satisfaction* : 100%

** pourcentage de stagiaires satisfaits et très satisfaits de la formation (enquête de satisfaction de l'année dernière)*

STRUCTURE

1ère journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Thème Règlementation des produits phytosanitaires et Prévention des Risques pour l'Environnement (4 h)
- Thème Prévention des Risques sur la Santé (3 h)

2ème journée (9h-12h / 13h30-17h30) :

- Thème Prévention des Risques sur la Santé (1 h)
- Thème Préconisations pour limiter le recours aux produits phytosanitaires et méthodes alternatives (5 h)

CONDITIONS D'ADMISSION

- Formation ouverte aux personnes répondant aux prérequis
- Pour s'inscrire, satisfaire à un entretien individuel
- **Notre responsable de formation à contacter :** M. LOYER
- **Accessibilité : personne en situation de handicap :** contacter nos référentes handicap Mme VALLANCE/Mme COURTOIS DURAND
- **Bâtiments accessibles aux PMR.**

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE*

** sous réserve de l'éligibilité de votre dossier.*

Tarif :

- 273€/participant soit 19.5€/h/participant

Salariés :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
  Ex : OCAPIAT, CPF, Transitions Pro…

Chefs d'entreprises :

- Financements et/ou rémunérations par son fonds d'assurance formation
  Ex : VIVEA, FIF PL…

Demandeurs d'emploi :

- Financements et rémunérations possibles par France Travail

Autres :

CAMPUS DE MIRECOURT AGRICOLE ET FORESTIER CFPPA

CFPPA de Mirecourt
22 rue du Docteur Grosjean | 88500 Mirecourt
tél. 03 29 37 49 77 | fax : 03 29 37 51 01
cfppa.mirecourt@educagri.fr
www.campusdemirecourt.fr

- Nous contacter afin d'évaluer les possibilités de financement

HÉBERGEMENT

& RESTAURATION

Des possibilités d'hébergement et de restauration peuvent vous être proposées*.

** frais à votre charge.*

CAMPUS DE MIRECOURT AGRICOLE ET FORESTIER CFPPA

CFPPA de Mirecourt
22 rue du Docteur Grosjean | 88500 Mirecourt
tél. 03 29 37 49 77 | fax : 03 29 37 51 01
cfppa.mirecourt@educagri.fr
www.campusdemirecourt.fr